

**Compte rendu des décisions prises lors de la
9^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 17 mai 2021**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 1 abstention	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 8^{ème} séance plénière du Conseil Municipal</u></p> <p>Le procès-verbal de la 8^{ème} séance plénière du Conseil Municipal</p>
2	Décide sous 1 abstention	<p><u>Fusion de l'OPH Sarreguemines Confluences Habitat par absorption au sein de la SEM Sarreguemines Confluences Habitat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le projet de fusion absorption de l'OPH Sarreguemines Confluences Habitat par la SEM Sarreguemines Confluences Habitat ; - D'approuver l'augmentation de capital de la SEM Sarreguemines Confluences Habitat en vue de la fusion par absorption de l'OPH Sarreguemines Confluences Habitat, dans les conditions fixées par le projet de fusion ; - D'approuver le traité d'apport en nature de 140 logements pour un montant évalué à 2.587.000 euros, soit la souscription par la ville de 258.700 actions d'un montant nominal de 10 euros, - D'approuver l'augmentation de capital consécutive d'un montant de douze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante (12.485.540) euros, portant le capital social de la SEM à 32.882.480 d'euros, - De renoncer à son droit préférentiel de souscription, dans le cadre de l'augmentation de capital consécutive, - D'approuver la modification des statuts de la SEM résultant de ces opérations et de son agrément sur le fondement de l'article L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation, - D'autoriser ses représentants au sein de l'assemblée générale de la SEM Sarreguemines Confluences Habitat, à voter en faveur des présentes opérations, et à prendre toute mesure qui en résulte, - D'autoriser M. le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à réaliser toute opération nécessaire à la mise en œuvre de ces opérations et afin de procéder à la libération du capital.
3	Décide à l'unanimité	<p><u>Mise à disposition d'un local municipal au Département de la Moselle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De mettre à la disposition du Département de la Moselle, pour son service de la Protection Maternelle et Infantile, le local municipal dénommé « Local Molière » et situé au 13 rue Molière à Sarreguemines, contre une redevance annuelle de 2 400 euros, conformément aux termes de la convention proposée, les crédits étant inscrits au budget primitif 2021 (voir décision modificative n°1). - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.
4	Décide à l'unanimité	<p><u>Décision modificative n°1 du Budget Primitif 2021</u></p> <p>D'inscrire par voie de décisions modificatives les crédits suivants :</p>

BUDGET PRINCIPAL						
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant
D	F	023	01	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-6 300,00
D	F	011	020	605	ACHAT DE MATERIEL, EQUIP. TRAVAUX ATELIERS	5 400,00
D	F	011	028	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 100,00
D	F	65	314	65888	AUTRES	160,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :						1 960,00
R	F	75	411	752	REVENUS DES IMMEUBLES	1 200,00
R	F	75	314	75888	AUTRES	160,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :						1 360,00
D	I	041	845	2112	TERRAINS DE VOIRIE	8 229,00
D	I	21	212	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	-223 106,92
D	I	21	020	21351	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, EXPOSITION	-10 176,00
D	I	21	411	21351	BATIMENTS PUBLICS	1 329,06
D	I	21	325	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	-516,00
D	I	21	028	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	5 292,00
D	I	23	212	2313	CONSTRUCTIONS	223 106,92
D	I	23	322	2313	CONSTRUCTIONS	-900,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :						3 258,06
R	I	021	01	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-6 300,00
R	I	041	845	1323	DEPARTEMENTS	8 229,00
R	I	13	411	1388	AUTRES	1 329,06
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :						3 258,06

BUDGET ANNEXE DES FORETS COMMUNALES						
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant
D	F	023	8330	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 328,41
D	F	011	8330	605	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	-4 328,41
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :						0,00
D	I	001	8330	001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	4 328,41
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :						4 328,41
R	I	021	8330	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 328,41
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :						4 328,41

Actualisation des tarifs du Musée

De créer le tarif suivant :

- 1- Démonstration de pratique céramique, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), effectuée par le personnel des Musées. Prix par démonstration, incluant le temps de préparation et de rangement du matériel : **80,- €**

De réviser les tarifs suivants :

- 1- Tarif conventionné Office de Tourisme - Prix par personne pour l'entrée : **4,- €**
- 2- Mise à disposition de personnel en dehors des heures d'ouverture - en semaine par heure et par agent : **30,- €**
- 3- Mise à disposition de personnel en dehors des heures d'ouverture - dimanche, jours fériés et nuit (à partir de 22h) par heure et par agent : **40,- €**

Décide à l'unanimité

6	Décide sous 1 abstention	<p><u>Modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'émettre un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. - d'émettre un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.
7	Décide à l'unanimité	<p><u>Création d'une commission municipale spéciale dénommée « Santé, Handicap et Accessibilité » en lieu et place de la commission existante intitulée commission « Accessibilité »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de modifier la dénomination de cette commission et de l'intituler « Santé, Handicap et Accessibilité », - de conserver la composition actuelle : Bernadette NICKLAUS, Christine CARAFA, Jean-Marc SCHWARTZ, Christian DIETSCH, Sébastien JUNG, Véronique DOH/ Stéphanie BEDE-VOLKER / Jacques MARX / Sayah KHARROUBI / Durkut CAN / Alain DANN / Bernadette HILPERT/ François BOURBEAU, - de donner la possibilité aux Conseillers Municipaux d'y accueillir de nouveaux membres : Corinne THINNES, Christiane HECKEL, Dominique GEY et Nicole MULLER-BECKER se portent candidats, - la commission nouvellement nommée « Santé, Handicap et Accessibilité » se compose comme suit : <p>Bernadette NICKLAUS, Christine CARAFA, Jean-Marc SCHWARTZ, Christian DIETSCH, Sébastien JUNG, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Jacques MARX, Sayah KHARROUBI, Durkut CAN, Alain DANN, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU, Corinne THINNES, Christiane HECKEL, Dominique GEY et Nicole MULLER-BECKER.</p>
8	Décide à l'unanimité	<p><u>Fusion des écoles maternelle Alice Cazal et élémentaire La Cité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le projet de fusion des écoles maternelle Alice Cazal et élémentaire La Cité dès la rentrée de septembre 2021, - De nommer l'école fusionnée « Ecole des Faïenceries », - D'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures correspondantes à cette fusion, - De désigner pour la ville, Madame BEDE-VÖLKER Stéphanie en tant que représentante élue au conseil de cette nouvelle école fusionnée.
9	Décide à l'unanimité	<p><u>Mise à jour de la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme
10	Décide à l'unanimité	<p><u>Convention « Chèques Qualité MosL »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec <i>Moselle Attractivité</i> dans le cadre de l'opération « Chèques Qualité Moselle ».
11	Décide à l'unanimité	<p><u>Contrat d'utilisation de documentation photographique pour les musées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les futurs contrats d'utilisation de documentation photographique.
12	Décide à l'unanimité	<p><u>Convention de dépôt d'œuvres pour les musées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les futures conventions de dépôts d'œuvres, selon les modèles types adressés.
13	Décide à l'unanimité	<p><u>Prolongation de la Délégation de Service Public – INDIGO</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 concernant la prorogation de la D.S.P pour l'exploitation du stationnement payant sur la voirie publique de 12 mois du 01/01/2022 eu 31/12/2022.
14		<p><u>Création d'un réseau de sentiers de randonnée pédestre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de donner un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints - d'autoriser la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique homologués- de s'engager à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire

- de demander au Conseil Départemental d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints:

N° de tronçon	Statut juridique	Nom de la voie	N° de la voie	Section	Parcelle(s)
Boucle 19 du golf de Sarreguemines - Rouhling					
1	Parcelle communale			45	384
2	Parcelle communale			45	219 ; 450
3	Parcelle communale			45	217
4	Parcelle communale			45	221
5	Parcelle communale			45	199
6	Parcelle communale			45	197
7	Parcelle communale			45	196
Liaison vers Grosbliederstroff					
8	Allée	du Golf		45	402
Boucle 17 de Woustviller					
10	Parcelle communale			34	86
11	Voie communale		N°2	34	
12	Chemin rural			34	

- de s'engager à préserver l'accessibilité des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au plan et à ne pas aliéner leur emprise.

En cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer le Conseil Départemental et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

- de s'engager à interdire la coupure des chemins par des clôtures.

- de charger Monsieur le Maire de la mise en application de la présente délibération.

15

Décide à l'unanimité

Cession de l'immeuble communal, sis 174 rue de Foldersviller – (Ancienne mairie annexe de Foldersviller)

- de procéder à la désaffectation de l'immeuble communal situé 174 rue de Foldersviller et cadastré Section 74, N° 024,
- de le déclasser dans le domaine privé de la commune,
- de céder l'immeuble, sis 174 rue de Foldersviller et cadastré Section 74, N° 024 de 4,19 ares, au prix de 110 000 € à Monsieur et Madame HOFFLER Patrick, domiciliés 174 rue de Foldersviller à SARREGUEMINES (57200),
- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère,
- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.

16

Décide à l'unanimité

Convention de mise à disposition d'une parcelle communale, cadastrée section 13, N°157p, 159, 161 et 163p au profit du CCAS

- d'approuver la convention de mise à disposition des parcelles communales, cadastrées Section 13, N°157p, 159, 161 et 163p d'une superficie de 4 435 m² sises rue Edouard Jaunez à passer avec le CCAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère dans la limite des crédits disponibles.

17	Décide à l'unanimité	<p><u>Intervention de l'E.P.F. de Grand Est sur le site des Faïenceries : Avenant n°1 à la Convention de Maîtrise d'œuvre au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués PO9RD70M121</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'Avenant n° 1 à la Convention de maîtrise d'œuvre au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués PO9RD70M121, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention et de son Avenant n° 1 dans la limite des crédits disponibles, - que les crédits nécessaires à la mission de maîtrise d'œuvre opération pluriannuelle pour l'année 2021, soient inscrits au budget général Chapitre 20 Fonction 518 Nature 2031 23UR.
18	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) - Communication(s)</u></p> <p>Le Conseil Municipal prend acte :</p> <p>A - De la souscription d'un emprunt de 2,- M€ auprès de la Caisse d'Epargne, par contrat n°085845G du 12/03/2021 dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>emprunt n°interne 438 d'une durée de 20 ans au taux fixe de 0,85% avec une périodicité trimestrielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la suppression de la régie de recettes "neutralisation du stationnement payant sur voirie publique" (arrêté du 27/01/2021) - de la cessation de fonction de régisseur titulaire et régisseur suppléant régie "neutralisation du stationnement payant sur voirie publique" (arrêté du 28/01/2021) - de la cessation de fonction de régisseur titulaire et régisseur suppléant régie "frais de mission" (arrêté du 11/02/2021) - de la nomination Régie d'avance "frais de mission" (arrêté du 12/02/2021) - du virement de crédits de chapitres à chapitres n°1 du budget principal - du virement de crédits de chapitres à chapitres n°2 du budget principal - du virement de crédits de chapitres à chapitres n°3 du budget principal <p>B – De la décision d'autoriser, par voie de convention, la société « FUCHS SPORT », mandatée par la Ligue du Grand Est de football, à installer un système de caméra au stade de la Blies (tribune).</p> <p>C - De la décision de signer la convention afférente dans le cadre de l'accueil du 14 mai au 27 juin 2021 des écrivains et illustrateurs Jeunesse dans le cadre du Festival Les Petites Passerelles 2020-2021, organisé par l'association Caranusca</p> <p><u>URBANISME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renonciation au droit de préemption urbain <p><u>DIVERS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision de renouvellement de l'adhésion aux organismes/associations dont la Ville est membre.
19		<p><u>Divers</u></p> <p><u>Néant</u></p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Marc ZINGRAFF
Maire de Sarreguemines
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences

